

## **Conseil de l'École doctorale STT**

**Mardi 16 janvier 2018**

**14 h 00**

**Campus Tertre, Bâtiment Censive, Salle C248**

**Université de NANTES**

### **Membres présents**

#### **Enseignants-chercheurs**

- Estelle BERTRAND
- Marie-Madeleine de CEVINS
- Samuel CORGNE
- René-Paul DESSE
- Sébastien FLEURET
- Stanislas JEANNESSON
- Patrice MARCILLOUX
- Philip MILBURN
- François PLOUX
- Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA
- Moïse TSAYEM DEMAZE
- Scott WALTER

#### **BIATSS**

- Josiane FERNANDEZ

#### **Doctorant.e.s**

- Elodie CHAUDET
- Barbara DOULIN
- Anthony HAMON
- Mélodie RENVOISE
- Valentin TAVEAU

**Invitée :** Nathalie PINCONNET

### **Membres excusés**

- Marie CARTIER
- Noémie LEBRUN

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2017
2. Installation du collège des doctorants
3. Personnalités extérieures : réflexion
4. Compte administratif 2017 et budget 2018
5. Mobilité des doctorants : 1<sup>er</sup> appel à candidatures
6. Bilan des premières journées doctorales
7. Formations proposées par l'école doctorale en 2018
8. Validation des formations reçues dans les laboratoires
9. Procédure pour les contrats doctoraux
10. Questions diverses

## 2 – Installation du collège des doctorants

### DECLARE ELUS AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE STT :

Sièges à pourvoir :	5
Inscrits (A) :	403
Volants (B) :	49
Bulletins blancs ou nuls (C) :	2
Suffrage exprimé (B-C) :	47
Taux de participation (B/A*100)	12.2

Ont obtenu :

Nom de la liste	Nombre de voix recueillies	Nombre de sièges obtenus	Candidats proclamés élus Titulaires	Candidats proclamés élus Suppléants
DOC : Doctorant-e-s de l'Ouest en Connexion	47	5	Valentin TAVEAU Barbara DOULIN Hugo ORAIN Mélodie RENVOISÉ Anthony HAMON	Elodie CHAUDET Florian FONTRIER

Les résultats des élections ont été proclamés le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 12H00 et ont été affichés et publiés le même jour dans les lieux et supports suivants :

- Siège de l'Université Bretagne Loire, Cité internationale 1 place Paul Ricœur, CS 54417 35044 Rennes Cedex
- ED STT : Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS cedex 01
- Site internet de l'Université Bretagne Loire
- Site internet de l'ED STT

Les élections des représentants des doctorants ont eu lieu sur tous les sites de l'ED le 28 novembre dernier, dans de bonnes conditions. Cinq titulaires et deux remplaçants ont été élus. Il est convenu d'inviter les 7 doctorants élus à tous les conseils, leur nombre de voix restant limité à cinq en cas de vote.

### 3 – Personnalités extérieures : réflexions

Au nombre de 5, les personnalités extérieures doivent être nommées par le comité doctoral de l'UBL sur proposition des membres des trois premiers collèges du conseil.

Deux directions peuvent être envisagées, des personnalités issues du monde académique et issues du secteur socio-économique. Plusieurs noms sont avancés, mandat étant donné au directeur de l'école doctorale pour prendre les contacts nécessaires.

### 4 – Compte administratif 2017 et budget 2018

Patrice Marcilloux détaille le compte administratif 2017

Rémunération de formateurs (vacations, heures supplémentaires)	0
Frais de déplacement (membres du bureau, intervenants, locations de cars)	3 288,33 dont : - 1 298 bus Journées doctorales - 1 946,52 déplacements CED
Frais d'hébergement (journées doctorales)	1 770,08
Mobilités de doctorants (notamment internationales)	0
Frais de restauration	1 762,44 euros dont 1 626,24 Journées doctorales

Aide aux initiatives doctorantes (subventions)	0
TOTAL	6 820,85 euros
Reliquat	3 850,62 euros

Toutes les factures n'ont pas encore été payées.

**Répartition reliquat :**

- Aides à la mobilité : 1500 € (6 demandes)
- Aides aux soutenances : 2100 € (21 soutenances)

Le conseil a adopté à l'unanimité l'utilisation du reliquat 2017 par un vote.

**Budget ED STT**

**2018**

Rémunération de formateurs (vacations, heures supplémentaires)	5 000 euros
Frais de déplacement (membres du bureau, intervenants, locations de cars)	7 000 euros
Frais d'hébergement (journées doctorales)	4 000 euros
Mobilités de doctorants (notamment internationales)	10 000 euros
Frais de restauration (journées doctorales)	3 000 euros
Frais d'impression	500 euros
Aide aux initiatives doctorantes (subventions)	4 000 euros
TOTAL	33 500 euros

**Remarque :** ces moyens budgétaires, qui résultent des contributions de tous les établissements co-accrédités en fonction du nombre de doctorants inscrits dans l'ED (dans les trois premières années), sont destinés prioritairement à la mise en place d'actions de formation.

Le budget 2018, voté lors du précédent conseil, est rappelé ici pour mémoire.

**5 – Mobilité des doctorants**

La procédure relative à l'aide à la mobilité doctorante est adoptée par un vote à l'unanimité. Une évaluation du dispositif sera faite, notamment quant aux critères d'attribution.

## Ecole doctorale STT. Aide à la mobilité des doctorants

### Année 2018 : appel à projets n° 1

#### Objectifs

L'école doctorale STT entend favoriser la mobilité des doctorants, notamment internationale, en contribuant au financement des déplacements et séjours nécessités par leur recherche.

#### Éligibilité

Peuvent candidater tous les doctorants régulièrement inscrits en doctorat et ressortissant de l'école doctorale STT.

#### Modalités de l'aide

L'aide à la mobilité de l'école doctorale STT ne peut être attribuée qu'une fois par an à un même doctorant. Les doctorants doivent obligatoirement bénéficier d'un cofinancement. L'aide sera versée au laboratoire du doctorant qui s'engagera à l'utiliser à cette fin.

L'aide est plafonnée de la manière suivante :

- Mobilité dans le périmètre de l'UBL : 150 €
- Mobilité France métropolitaine : 250 €
- Mobilité Europe : 400 €
- Mobilité Monde : 600 €

#### Dossier de candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- Une copie de la carte d'étudiant en cours de validité
- Un CV
- Une lettre du doctorant explicitant clairement les motivations scientifiques du déplacement envisagé
- Un budget faisant apparaître les différentes sources de financement
- Une lettre de soutien du directeur de thèse
- Une lettre de soutien du directeur de laboratoire

Les dossiers sont à adresser au format PDF à [ed-stt@u-bretagne Loire.fr](mailto:ed-stt@u-bretagne Loire.fr) et [patrice.marcilloux@univ-angers.fr](mailto:patrice.marcilloux@univ-angers.fr) avec copie :

- à [ed-stt.nantes@u-bretagne Loire.fr](mailto:ed-stt.nantes@u-bretagne Loire.fr) pour le site de Nantes,
- à [philip.milburn@univ-rennes2.fr](mailto:philip.milburn@univ-rennes2.fr) et [joelle.bisson@univ-rennes2.fr](mailto:joelle.bisson@univ-rennes2.fr) pour le site de Rennes,
- à [francois.ploux@univ-ubs.fr](mailto:francois.ploux@univ-ubs.fr) et [pole-doctoral@listes.univ-ubs.fr](mailto:pole-doctoral@listes.univ-ubs.fr) pour le site de Lorient,
- à [moise.tsayem\\_demaze@univ-lemans.fr](mailto:moise.tsayem_demaze@univ-lemans.fr) et [poledoctoral@univ-lemans.fr](mailto:poledoctoral@univ-lemans.fr) pour le site du Mans,
- à [rene-paul.desse@univ-brest.fr](mailto:rene-paul.desse@univ-brest.fr) et [isabelle.david@univ-brest.fr](mailto:isabelle.david@univ-brest.fr) pour le site de Brest.

#### Critères d'attribution

L'aide sera attribuée, dans la limite de l'enveloppe disponible, par une commission *ad hoc* composée du bureau de l'école doctorale et d'un doctorant représentant le collège des doctorants du conseil de l'école doctorale. Seront notamment pris en compte : la qualité du projet scientifique et son rapport avec le sujet de thèse.

#### Calendrier

- Appel 2018 n° 1 : lancement le 19 janvier ; date limite de dépôt des dossiers : le 16 février ; notification des résultats avant le 2 mars

Prochains appels à projets :

- Appel 2018 n° 2 : lancement le 2 avril ; dépôt des dossiers avant le 2 mai ; notification des résultats avant le 17 mai

- Appel 2018 n° 3 : lancement le 3 septembre ; dépôt des dossiers avant le 5 octobre ; notification des résultats avant le 15 octobre

## **6 – Bilan des 1ères journées doctorales**

Les premières journées doctorales de l'ED ont eu lieu à Angers les 11 et 12 décembre 2017. Elles ont réuni 55 doctorants dans des conditions qui paraissent avoir donné satisfaction. Les échanges scientifiques entre doctorants pouvant communiquer librement sur leurs recherches ont été fructueux. L'idée d'étendre l'événement sur trois jours est retenue, en essayant d'en profiter pour organiser des formations, afin de réduire les déplacements en dehors de ces journées. Le rôle des doctorants dans l'organisation de ces journées est également à renforcer. Les dates des 28-29-30 mai 2018 sont retenues pour les prochaines journées. La possibilité d'un hébergement à l'espace Montcalm de Vannes va être étudiée. Les doctorants proposent d'animer eux-mêmes certains ateliers, sur le modèle du partage d'expériences.

## **7 – Formations proposées par l'Ecole doctorale en 2018**

Trois formations propres à l'ED sont actuellement en cours ou prévues :

- **Construction et exploitation de grands corpus en SHS** (Frédéric Pugnière-Saavedra) à Rennes : 31 janvier, 21 février, 28 février
- **L'enquête par questionnaire en sociologie** (Sophie Orange) à Nantes : 22 et 29 mai. Un contact sera pris avec l'intervenante pour voir si la séance du 29 pourrait avoir lieu pendant les journées doctorales.
- **Usages des méthodes ethnographiques en SHS** (Marie Cartier) à Nantes : 7 et 14 décembre

Ces premières propositions de formations paraissent correspondre aux besoins des doctorants. Une enquête a été faite par les représentants des doctorants qui devra orienter l'offre de l'ED (notamment, écriture scientifique, statistiques, cartographie)

## **8 – Validation des formations reçues dans les laboratoires**

La validation des formations disciplinaires doit s'appuyer sur le barème établi dans le tableau d'évaluation de la formation doctorale, en ligne sur le site web de l'ED.

## **9 – Procédure pour les contrats doctoraux**

Le conseil débat d'une procédure qui permette de respecter les objectifs suivants : publication des sujets ; refus de tout système de tour ou d'alternance a priori entre laboratoires ; audition des candidats par un jury commun pour toute l'ED ; grille d'évaluation permettant d'objectiver le classement des candidats, ce qui n'interdit pas les discussions ; contenu de procédure suffisamment souple pour permettre aux acteurs de s'en emparer. La procédure suivante est adoptée par un vote à l'unanimité moins deux abstentions.

### **Procédure d'attribution des contrats doctoraux**

#### **Etape 1 : ventilation des contrats doctoraux (à partir de janvier)**

Les établissements définissent, selon la procédure qu'ils jugent pertinente, le nombre de contrats doctoraux dont la gestion sera confiée à l'école doctorale. Ce nombre est notifié à la direction de l'école doctorale par courrier.

#### **Etape 2 : remontée des sujets de thèse (février-mars)**

Après diffusion par la direction de l'ED d'un appel à propositions aux directeurs de laboratoires, les enseignants-chercheurs et chercheurs formulent des propositions de sujets qui font l'objet d'un classement au sein des unités de recherche. La liste des sujets à mettre au concours fait l'objet d'un arbitrage par établissement, selon des modalités propres aux établissements qui peuvent choisir de confier ce rôle aux commissions de site de l'école doctorale.

### **Etape 3 : publication des sujets mis au concours (fin mars)**

Les directeurs adjoints en charge des sites collectent pour chaque site la liste des sujets à mettre au concours et la communiquent à la direction de l'ED (**Date limite : 30 mars**). Les sujets sont publiés sur Thèses en Bretagne Loire (TEBL) et font l'objet de la publicité la plus large possible.

### **Etape 4 : réception des candidatures (avril-juin)**

Les candidatures déposées sur Thèse en Bretagne Loire sont transmises au fur et à mesure aux enseignants-chercheurs et chercheurs concernés qui sélectionnent deux candidats au plus par sujet, avec l'accord du directeur d'unité (**Date limite : 22 juin**). Sur cette base, le bureau de l'école doctorale arrête la liste des candidats admis à participer aux auditions.

### **Etape 5 : auditions des candidats (2 et 3 juillet 2018)**

Les auditions ont lieu devant un jury commun à l'ensemble de l'école doctorale, comprenant les représentants des établissements et unités de recherche dans le conseil de l'ED (à l'exclusion de ceux qui présentent un sujet au concours, qui n'évaluent pas les candidats postulant pour leur sujet) et deux doctorants représentant le collège des doctorants dudit conseil. Le jury est présidé par le directeur de l'ED. Les étudiants convoqués à l'audition disposent de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur projet de recherche. Suit un temps de 10 minutes de questions posées par les membres du jury. Les candidats sont notés sur la base de la grille d'évaluation ci-jointe qui prend en compte la prestation orale, la qualité du cursus, l'originalité du projet, sa faisabilité, son inscription dans un contexte de recherche, les méthodes envisagées. Sur la base de la compilation de ces notes moyennée en fonction du nombre de membres du jury ayant évalué chaque candidat, le jury établit un classement des candidats par site. La liste des candidats admis est arrêtée en respectant le nombre de contrats doctoraux financés par chaque établissement.

### **Grille d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux d'établissement**

<b>Qualité du parcours académique</b>	<b>Originalité et environnement du projet</b>	<b>Faisabilité du projet</b>	<b>Pertinence de la méthodologie envisagée</b>	<b>Capacité à exposer et défendre oralement son projet</b>
<b>20 points</b>	<b>10 points</b>	<b>20 points</b>	<b>10 points</b>	<b>40 points</b>

Un vote spécifique a lieu sur la question de la participation des doctorants au jury commun d'audition des candidats qui donne le résultat suivant : 5 voix contre, 10 voix pour, 3 abstentions.

Les auditions sont fixées aux 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Rennes. J. Fernandez se charge de réserver la salle des thèses pour les deux jours. Il est entendu que les collègues qui participeront à ce jury doivent y consacrer les deux jours dans un souci d'équité pour les candidats.

### **10 – Questions diverses**

Des réseaux sociaux ont été créés par les doctorants (page Facebook <https://www.facebook.com/DOCEDSTT/> et Twitter). L'idée d'une association de l'ED est évoquée.

L'AIDOC (Association interdisciplinaire des doctorants de l'Ouest) organise le 18 mai une journée d'étude sur le thème de l'enfance (*Parcours de « gamins » : regards croisés sur l'enfance d'hier et d'aujourd'hui*) et sollicite une subvention de 300 € : vote pour à l'unanimité du conseil.

Le prochain conseil aura lieu le 17 avril au Mans. Le principe de conseils en présentiel, sur les différents sites de l'ED en alternance est confirmé, même si le site de Rennes, plus central, peut être sollicité plus fréquemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.